



## AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-363

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire 10 juillet 2023, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-363**, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 22M* ».

Ce règlement vise notamment à modifier la grille des spécifications de la zone 22M, insérée à l'Annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin de permettre la classe d'usage H-7 « Multifamiliale (3 à 8 logements) »;

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 19 juillet 2023.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

La greffière,

M<sup>e</sup> Ariane Camiré